



Lafleur, le 26 août 2025

Chers amis,

Nous vous remercions toutes et tous pour ces nombreux retours positifs qui témoignent du plus vif intérêt porté à l'enjeu majeur qui nous concerne tous :

Quel futur pour notre vignoble et les grands vins que nous aimons ?

Ce deuxième communiqué a donc pour objectif de venir apporter des réponses aux questions les plus fréquentes qui nous sont posées ces derniers jours.

Avant toute chose, il est important de rappeler **l'état d'esprit** qui nous a conduit à ce choix fort et indispensable, fruit d'une longue réflexion depuis de nombreuses années :

Tout commence en 2003, avec **la première canicule historique** qui restera comme une introduction au changement climatique. Première alerte vite oubliée, mais qui résonne encore aujourd'hui chez Julie et moi-même, qui connaissions cette année-là notre baptême du feu, c'est le cas de le dire ...

2010 et 2011 sont une sorte de piquêr de rappel. Nous découvrons alors que **le stress hydrique que l'on pensait toujours vertueux peut s'il devient trop fort devenir pénalisant**. Nous « tentons » de préserver la qualité : diminution du volume de la végétation, pulvérisation de calcium et d'argile pour renforcer le feuillage, apports d'eau expérimentaux. **La réflexion de fond est lancée.**

De 2012 à 2024, nous montons en puissance. Equipement et suivi précis des 3 vignobles (stations météo, suivi hydrique des vignes et des sols, mesures terrains etc.). Mise en place des premières expérimentations (paillage, ombrage, gestion du sol et de la canopée, essais d'apports d'eau ...). Nous comprenons que **quantité peut signifier qualité** (équilibre feuille / fruit), et que **tout n'est pas qu'une question d'eau**. Nous apprenons à distinguer stress hydrique et stress thermique, et à mieux appréhender l'effet de chacune de nos opérations sur le fonctionnement de la vigne. L'évolution climatique que nous mesurons jour après jour sur nos vignobles, confortée par deux millésimes en particulier (2019 et 2022 - années sèches et très chaudes), participe largement à l'enracinement d'une conviction forte : **le changement est sous nos yeux, et ce n'est que le début.**

2025, nous passons de l'expérimentation à la réaction, l'urgence climatique l'impose. 2025, une année climatique hors-norme, **mais qui va devenir « La Norme »** ! 2025 débute par une recharge hivernale en eau correcte des sols, mais qui prend fin très tôt. Mars est très déficitaire (-73% de pluies !), l'élévation rapide des températures augmente l'évaporation des sols, le cocktail explosif est réuni : nous manquons d'eau et nous le savons déjà. Le week-end de Pâques très arrosé n'y fera rien, 110 mm soudains mais seuls quelques dizaines de millimètres sont retrouvés dans les sols à cause du ruissellement. Dès juin, la contrainte hydrique s'installe, et les premières vagues de chaleur surviennent. Entre le 20 mai et le 20 août, pas une seule pluie significative ! Les canicules s'enchaînent, et la dernière sera d'une violence inouïe avec des températures record : 41.5 °C à la station météo, 44°C sur des grappes à l'ombre et jusqu'à 49.7°C sur des fruits malheureusement parfois exposés.



Nous avons en conséquence, et pour la première fois, totalement réadapté notre conduite du vignoble. Nous agissons dès le mois de Mai :

- 1) Diminution drastique de la hauteur de feuillage : -30%, pour limiter la perte d'eau par transpiration et les degrés d'alcool potentiels.
- 2) Epaississement de la canopée de +25% pour mieux protéger les fruits du stress thermique et du rayonnement.
- 3) Apports d'eau ponctuels dès la mi-juin par enfouissement à une profondeur de 15 cm directement aux racines. Nous construisons alors un « plancher hydrique » minimum sur le terroir de Lafleur le plus pauvre en réserve utile d'eau : la parcelle emblématique de la Grave.

Les résultats sont au rendez-vous. La vigne est en capacité de résister à chaque vague de température et d'insolation extrêmes. Le feuillage reste « frais », les données de stress hydrique seront, parfois, à la limite du tolérable, mais, nous parvenons à la vendange le 26 août avec un potentiel non seulement intact mais surtout exceptionnel : pas de flétrissement ni d'échaudage, des petites baies (1 g/baie en moyenne), des acidités préservées (3.5 de pH), un degré alcoolique contenu (13.8 %vol), des pépins et des tanins mûrs, des peaux fines et **surtout, du goût !**

Fort de ce **résultat attendu, voulu et maîtrisé**, il était donc temps pour nous de le partager et d'en tirer les conséquences : nous savons faire, mais nous ne pouvons pas le faire dans le cadre actuel. Sincérité et transparence deviennent indispensables, accompagnées de la conviction que 2025 n'est qu'un nouveau palier de franchi.

Se projeter à court et plus long terme dans le cadre actuel de nos AOC devient impossible, nous courrons à la catastrophe. Le visage de Pomerol en cette fin d'août en témoigne.

Il faut donc, et rapidement, rattraper le temps perdu. Cinq axes se dégagent, nous les avons tous expérimentés, ils fonctionnent et sont surtout complémentaires :

- 1) Autoriser la plantation à des densités minimales raisonnées et proportionnées à la réserve utile en eau réelle de chaque grand type de sol. Il doit être possible de planter parfois à moins de 5000 pieds/ha.
- 2) Autoriser les modes de couverture intégrale du sol type paillage (mulch) pour limiter l'évaporation d'eau des sols.
- 3) Autoriser l'installation de dispositifs d'ombrage de la vigne permanents ou ponctuels.
- 4) Autoriser la réduction très forte de la hauteur de feuillage.
- 5) L'irrigation. Sujet sensible. La question, vous l'avez compris n'est plus d'en prouver le besoin, mais d'en préciser les modalités. Sur la base d'un suivi précoce et régulier dès le printemps et sur chaque zone de l'appellation, le syndicat doit pouvoir requérir auprès de l'INAO la mise en œuvre d'un dispositif dérogationnel adapté, activable dès le début du mois de Juin. Le plus tôt est toujours le plus efficace et le plus économe en eau. A ce propos, un engagement fort sur la question de l'origine de l'eau employée est incontournable. L'eau devra être prélevée à terme hors réseau d'eau publique.

Pour illustrer le décalage avec les conditions actuelles de dérogation, prenons l'exemple de 2025 : une autorisation d'irrigation exceptionnelle accordée seulement le 22 août à quelques jours des vendanges, sans aucune précision, ni sur les volumes, ni sur l'origine de l'eau employée.

En bref, et sur ce point sensible, une complète remise en question est nécessaire.



En conclusion, difficile d'être plus concis pour résumer notre position et nos propositions pour tenter ensemble d'écrire l'avenir.

Vous l'avez noté, aucune mention n'est faite ici d'autorisation à la plantation de cépages étrangers à Bordeaux ou sélectionnés pour leur résistance. C'est pour nous une limite à ne pas franchir. N'oublions pas que c'est l'association de grands sols viticoles à un patrimoine génétique local exceptionnel qui garantit la typicité de nos vins.

Nous sommes certains de pouvoir très longtemps encore nous adapter, et ainsi pouvoir offrir à nos cinq cépages déjà autorisés la possibilité d'exprimer ce terroir unique qu'est POMEROL.

Nous espérons avoir pu ici préciser à chacune et chacun d'entre vous la majorité des points soulevés par cette décision rendue publique le 24 août 2025.

Nous comptons sur vous pour savoir partager ces informations dans un esprit constructif et tourné vers l'avenir.

Ensemble, changeons l'avenir, tout en restant nous-même.

Julie & Baptiste GUINAUDEAU
Vignerons à Pomerol